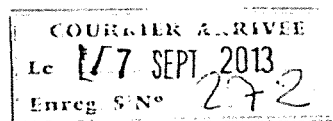


# CABINET

B.P.: 2117- Tél.: (+242) 22 281 06 43  
Fax : (+242) 22 281 29 74  
E-mail : mtacmm@gmail.com

DDTS



N° 136 /MTACMM/CAB. *[Signature]*

## NOTE CIRCULAIRE

A l'attention du Directeur Général des Transports Terrestres et  
des Directeurs Départementaux.

Je vous rappelle que les dispositions relatives à la délivrance de la carte grise et du contrôle technique restent valables. S'agissant des prix à appliquer pour le contrôle technique obligatoire des véhicules, en attendant la publication de l'arrêté d'homologation, les tarifs applicables par les sociétés de contrôle technique des véhicules automobiles exerçant sur l'ensemble du territoire national, sont fixés comme suit :

N°	Désignation	Tarifs (FCFA)	
		HT	TTC
1	Véhicule léger à usage taxi	8.000	10.000
2	Véhicule léger à usage de minibus, types Hiace et Coaster	10.000	12.500
3	Camion à usage de transport de voyageurs et marchandises	35.000	45.000

Fait à Brazzaville, le 16 SEP. 2013

Le Ministre d'Etat,

### AMPLIATIONS

MTACMM-CAB 1  
IGT 1  
DGTT 1  
SCTK 1  
SCCT 1  
SILOTEC 1  
Archives 1/7



*[Signature]*  
Rodolphe ADADA.-